



Le Groslaysien

Bulletin municipal n°76 - Décembre 2023



**SALLE
DES FÊTES**
QUE LA FÊTE
COMMENCE !



> Le fil de l'Actu :

- Réhabilitation de la salle des fêtes
- Un nouvel accueil de loisirs aux Glaisières
- Réhabilitation de la cour de l'école Marie Laurencin
- Le projet "Village d'entreprises"

12

CENT POUR SON
AUDITION

NOUVEAU
Un spécialiste de l'audition tout près de chez vous à Deuil-la-Barre

RÉFORME 100% SANTÉ
Votre appareillage auditif à 0€

Avec CENT POUR SON Audition, retrouvez le plaisir de bien entendre !

- Bilan¹ auditif complet & offert
- Essai² de 30 jours chez vous gratuit
- Solutions auditives ultra discrètes, rechargeables (longue autonomie) et Bluetooth®
- Suivi personnalisé tout au long de votre appareillage
- Déplacements à domicile³
- Tiers-payant
- Reste à charge maîtrisé avec la réforme 100% santé
- Garantie panne 4 ans incluse

1 À visée non médicale. 2 Sur prescription médicale. 3 Voir conditions.

Jérémie Berguig
Audioprothésiste DE

3 bis rue Charles de Gaulle
95170 Deuil-la-Barre
01 71 68 48 26

Rendez-vous au
01 71 68 48 26 ou sur **Doctolib**

La Maison des Obsèques
GROUPE **vyv**

ÉTABLISSEMENTS REGIS-LESCARCELLE 24h 7/7

POMPES FUNÈBRES • MARBRERIE • CONTRATS OBSÈQUES

23, rue de Groslay
95160 **MONTMORENCY**
☎ 01 34 28 75 00
N° HABILITATION : 23-95-0165 | N° ORIAS : 18006843

1 place du Souvenir Français
95200 **SARCELLES**
☎ 01 39 90 07 26
N° HABILITATION : 23-95-0163 | N° ORIAS : 18006843

www.lamaisondesobseques.fr

1^{ER} RÉSEAU FUNÉRAIRE FONDÉ PAR DES MUTUELLES



Chères Groslaysiennes, Chers Groslaysiens,

L'année 2023 a été marquée par des événements mondiaux difficiles, tels que la guerre en Ukraine, la guerre au proche Orient et l'inflation sur beaucoup de produits, mais surtout par l'augmentation du coût de l'énergie. Cette situation a un impact sur notre ville, notamment sur la revalorisation de nombreux contrats de prestation de services, d'achat d'électricité et de gaz et bien d'autres ce qui paraît difficilement évitable.

La crise énergétique impose à toutes les collectivités des contraintes budgétaires supplémentaires. Les charges de fonctionnement sont marquées par une augmentation des fluides et par l'inflation projetée sur les autres dépenses.

De même, l'augmentation du point d'indice de la fonction publique à compter du 1^{er} juillet 2022 (+3,5%) vient impacter le budget consacré au personnel. Notre capacité de désendettement s'allonge pour repasser au-dessus de 5 ans.

Malgré cette situation difficile, grâce aux efforts menés par la ville de Groslay depuis le début du mandat, en matière de désendettement combiné à celui de maîtrise des charges de gestion demandée aux services, le budget 2023 parvient à poursuivre sa trajectoire et à dégager les marges de manœuvre nécessaires à la concrétisation opérationnelle des priorités de la mandature.

Malgré ces difficultés, la ville de Groslay maintient ses ambitions en matière d'investissement. En 2023, comme en 2022, les dépenses d'investissements seront financées par les ressources propres de la collectivité et par des financements extérieurs tels que des subventions et des participations.

En effet, l'ensemble des efforts de gestion conduits par la municipalité permettent d'équilibrer le budget primitif sans hausse du taux d'imposition communal contrairement aux autres taux sur votre taxe foncière et contrairement à la majorité des autres communes, et ce, conformément aux engagements de la municipalité et sans recours à de nouveaux emprunts.

Je suis fier de vous annoncer que nous avons maintenu notre cap en matière de développement pour notre ville, malgré les difficultés économiques mondiales et nationales : Maisons médicales terminées et opérationnelles rue Carnot, salle des fêtes opérationnelle en fin d'année 2023 et salle polyvalente ouverte pour début 2024. N'oublions pas une nouvelle structure d'accueil de loisirs aux Glaisières, une nouvelle cour à l'école maternelle Marie Laurencin. La rue des Mériens a été entièrement refaite, nous poursuivons la réfection de la rue des Carrières et nous allons réaliser le chemin du champs de l'asile.

Sur les activités de loisirs nous avons maintenu et développé de très nombreuses manifestations et animations, notamment à la médiathèque.

Nous continuons de travailler pour vous offrir une ville dynamique, moderne et accueillante. Je vous remercie de votre confiance et de votre soutien.

Fidèlement, votre maire,
Patrick Cancouët

L'ACCÈS AUX SOINS POUR TOUS LES GROSLAYSIENS

Parmi les grands chantiers de l'actuelle mandature, tant attendus depuis les précédents mandats, le projet de maisons de santé pluridisciplinaire est désormais à disposition des Groslaysiens, au 8 rue Carnot, grâce à la détermination de l'équipe municipale fortement engagée depuis juillet 2020, mais aussi au travail conjoint des médecins de Groslay et de l'Agence Régionale de Santé.



La participation de la ville est de 180 000 €, sur un montant de global de 870 000 €, co-financé par plusieurs partenaires :

- La Région Île-de-France : 250 000 €,
- L'agence Régionale de Santé : 250 000 €,
- La Dotation Soutien à l'Investissement Local : 196 000 €.

Ainsi, depuis début juillet, la commune dispose de 3 maisons de santé :

> LA MAISON DE SANTÉ, AU 8 RUE CARNOT :

- 4 médecins généralistes,
- un médecin ophtalmologue,
- un orthoptiste,
- un dentiste,
- des kinésithérapeutes,
- une balnéothérapie.

Durant ce mandat, un centre de radiologie, d'imagerie ou de prélèvement médicale viendra également compléter l'offre existante dans le même bâtiment au 1^{er} étage, pour offrir encore plus de services aux Groslaysiens.

Dans le même bâtiment, la maison de santé Henri Goldstein propose :

- 4 médecins généralistes,
- une sage-femme,
- une psychologue.

> LA MAISON MÉDICALE, AU 5 RUE OUCHES :

- Un médecin urgentiste SOS médecins,
- Un cabinet d'infirmières libérales
- des kinésithérapeutes.



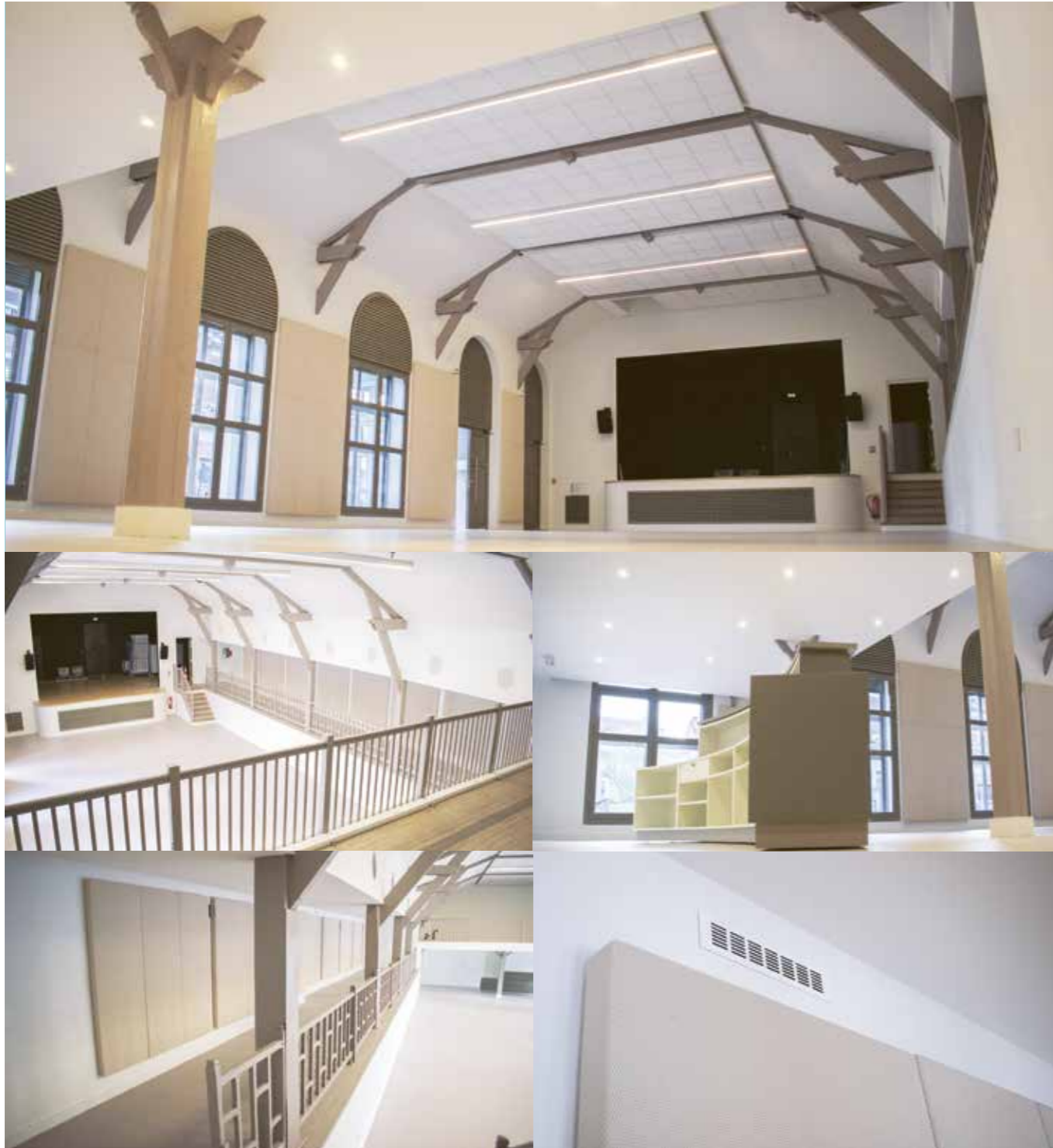
> AUX MONTS DU VAL D'OISE EN 2026 :

Un autre établissement médical négocié par l'équipe actuelle, devrait voir le jour en 2026 sur les Monts du Val d'Oise, de l'autre côté de la RD301.



LA SALLE DES FÊTES

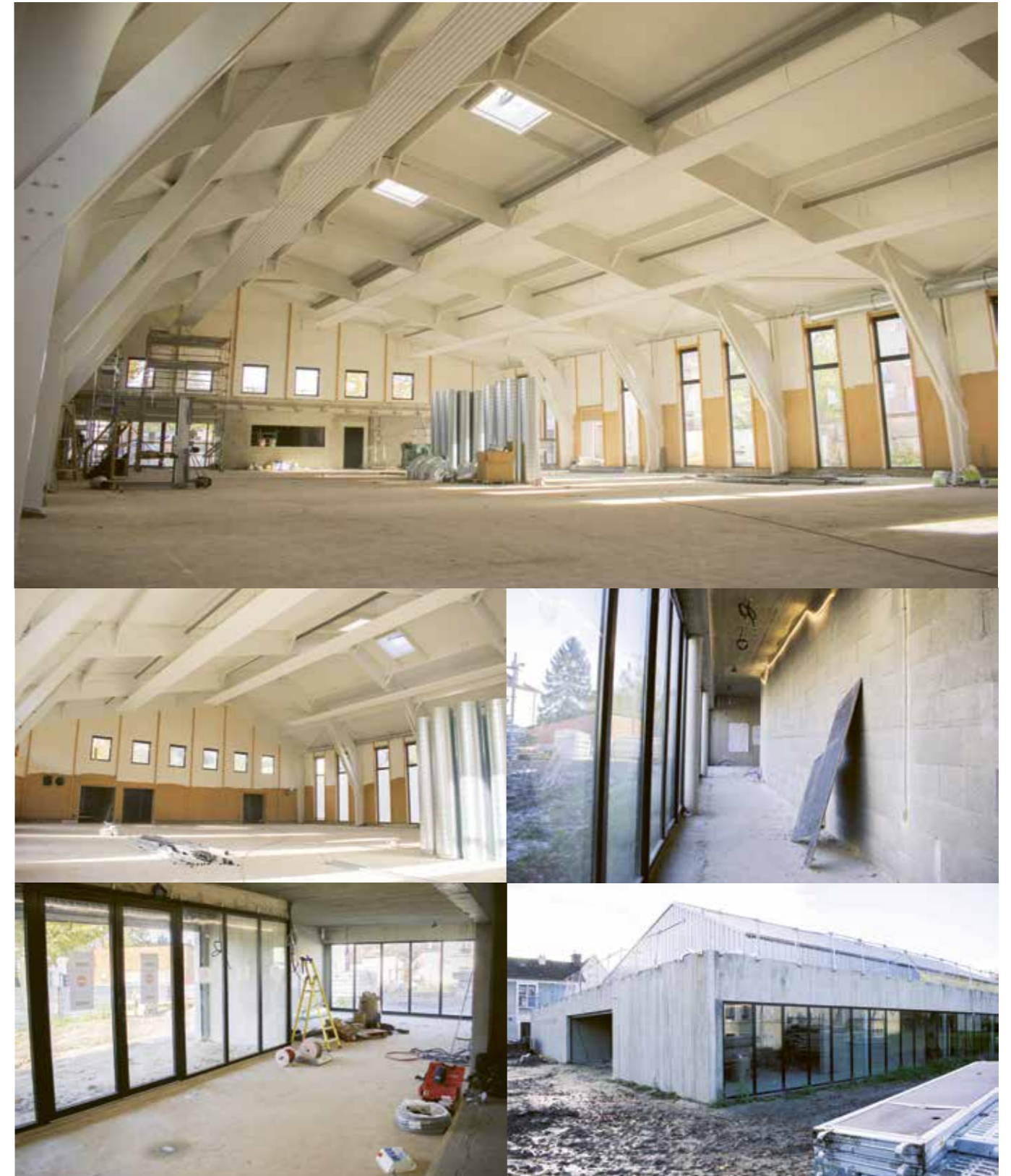
Que la fête commence ! La salle des fêtes est à nouveau ouverte aux Groslaysiens et aux manifestations annuelles. Cette réhabilitation vient corriger les graves erreurs de la précédente et ce, pour une utilisation optimale.



Les problèmes d'étanchéité, point noir de l'ancienne réhabilitation, ont été résolus par la couverture du toit d'un mur extérieur, la création d'une dalle de 40 cm d'épaisseur, suivie de 3 mois de séchage. Un revêtement linoléum haute intensité vient maintenant revêtir le tout.

Une remise en peinture de l'ensemble a été nécessaire avant la pose des coussins phoniques. La centrale à traitement d'air a été remise en conformité, des bornes wi-fi installées et une rampe de spots lumineux n'attendent plus que la première représentation pour briller de mille feux.

LA SALLE POLYVALENTE



Cette magnifique salle tiendra bien ses promesses. Livrée en avril prochain, elle offrira un intérieur blanc avec un bardage bois exotique sur 3,60 m de haut, rouge brun du plus bel effet. L'isolation thermique et phonique sera son point fort puisque soumise aux nouvelles règles en matière de rendement énergétique ; isolation en laine de roche et polystyrène, baies

vitrées en double vitrage, chauffage par traitement et purification des flux d'air, isolation anti-écho. L'éclairage LED et la fosse de récupération d'eau de 67 m³ pour l'arrosage des espaces verts réduiront les coûts de fonctionnement. Une rampe d'accès au bâtiment et des douches PMR accueilleront tous les publics.

RUE DES MÉRIENS



Les travaux d'extension des réseaux d'assainissement concernaient une extension du réseau d'eaux pluviales, de 170 m, dans la partie haute de la rue du Lac Marchais ainsi qu'une extension des réseaux d'eaux

usées et d'eaux pluviales de 270 m dans la rue des Mériens. Conformément à l'article L.228-2 du Code de l'environnement, une piste cyclable y a également été créée. Coût des travaux : 347 654 €.

RUE DES CARRIÈRES



L'enfouissement des réseaux fibre et éclairage public est en cours de réalisation, la réfection des trottoirs est programmée pour 2024.

NOUVEL ACCUEIL DE LOISIRS AUX GLAISIÈRES



Inauguré fin janvier, ce nouvel espace dédié à la jeunesse de Groslay, accueille tous les jours de la semaine sauf le mercredi, les enfants des classes élémentaires inscrits sur le temps périscolaire de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 19h, ainsi que les adolescents de l'Action Jeunesse, tous les mercredis après-midi et les vacances scolaires.

Ce bâtiment, d'une surface de 157 m², est divisé en plusieurs espaces évolutifs pour s'adapter aux pratiques des différents publics ; baby-foot, jeux vidéo, matériel informatique et jeux de société. A l'extérieur, un espace vert sécurisé d'environ 400 m² leur est également réservé pour les activités de plein air.



LE PLAN VIGIPRATE, UN DISPOSITIF POUR TOUS ET NON CONTRE TOUS !

Un trop grand nombre d'administrés se plaignent des restrictions de stationnement liées au Plan Vigiprate, comme si l'on prenait plaisir à les contraindre. Pensent-ils seulement aux conséquences d'une explosion de véhicule pour eux et leurs enfants ainsi que la lourde responsabilité des élus pour non-respect des règles ?

Le plan Vigiprate est un des outils du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Il se situe dans le champ de la vigilance, de la prévention et de la protection. Il relève du Premier ministre et associe tous les ministères. Il s'agit d'un dispositif permanent qui s'applique en France et à l'étranger, et à tous les grands domaines d'activité de la société (les transports, la santé, l'alimentation, les réseaux d'énergie, la sécurité des systèmes d'information...). Il associe tous les acteurs de la nation contre la menace terroriste : l'État, les collectivités territoriales, les opérateurs, les citoyens.

RÉHABILITATION DE LA COUR DE L'ÉCOLE MARIE LAURENCIN



Début mai, la plaque de bitume couvrant la cour de l'école Marie Laurencin a été brisée en vue des travaux de réhabilitation. Un enrobé à hauteur de jeux a recouvert cette cour. Il facilite l'écoulement des eaux tout en évitant aux enfants de trébucher sur les structures. Cette nouvelle cour intègre un espace vert

de 15m² réservé à la création d'un potager pour les enfants. Des jeux au sol ainsi que de nouveaux bancs circulaires apportent toute la couleur indispensable et indissociable au monde de l'enfance. La grille extérieure sera également restaurée et un nouveau pare vue viendra parachever l'ouvrage.

RELOGEMENT DES FAMILLES SÉDENTARISÉES À GROSLAY ET MONTMAGNY

Initiée depuis 2005 par l'ancienne équipe municipale et Plaine Vallée, le relogement des gens du voyage de la butte Pinson et du Champ à Loup n'a pas été réparti sur l'ensemble de l'Agglomération mais uniquement sur les communes de Groslay et Montmagny et ce, en dépit de la loi Besson de 1990.



CE QUE DIT LA LOI DE 1990 :

Votée en 1990, la loi sur le droit au logement - dite loi Besson I - oblige les villes de plus de 5 000 habitants à prévoir des conditions de passage et de séjour des gens du voyage sur leur territoire, par la réservation de terrains aménagés à cet effet, au prorata du nombre d'habitants.

LE PLUS GROS PROJET JAMAIS DÉVELOPPÉ EN FRANCE :

En 2005, plutôt que de répartir les logements adaptés aux gens du voyage sur l'ensemble de nos 13 communes, la CAVAM (devenue Plaine Vallée) et l'ensemble des maires décident, en catimini, d'un grand projet à l'échelle de l'agglomération qui se réalisera uniquement sur les communes de Groslay et Montmagny, sans prendre en compte l'avis des Groslaysiens et avec la complicité des deux maires concernés qui n'habitaient pas leur propre commune.

Aujourd'hui, les autres communes, délestées des obligations qu'elles ont transféré aux villes de Groslay et Montmagny, ne subissent pas les conséquences financières et sociales à long terme qui leur incombent.

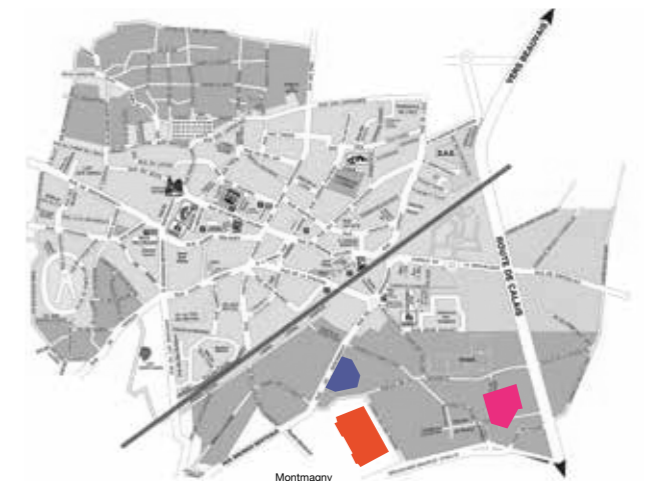
UN CALENDRIER QUI S'ÉTEND JUSQU'EN 2025 :

Les relogements sont programmés en plusieurs phases. Ils accueilleront à terme, un peu plus de 400 personnes, pour un projet de 18 M€. Les vingt premières familles ont ainsi emménagé en novembre

2022, dans le lotissement des Rouillons. En outre, les loyers de ces familles sont très largement payés par l'aide au logement et non par les bénéficiaires.

L'ensemble des lots devraient être livrés d'ici début 2025 :

- Les "Rouillons" à Groslay (7 500 m² – 20 logements) livré en novembre 2022,
- Le "Champ à Loup" à Groslay (15 321 m² – 38 logements) – 1^{ère} tranche livrée en 2023 et seconde en 2025,
- Le "Pintar" à Montmagny (20 800 m² – 35 logements) 1^{ère} tranche livrée en 2023 et seconde fin 2024.



UN VILLAGE D'ENTREPRISES NOUVELLE GÉNÉRATION

Adieu au parc d'activité, place au village d'entreprises, un écosystème organisé autour d'un pôle de service et d'un pôle d'animation



Situé avantageusement à une dizaine de kilomètres de Paris le long de la RD301, le Parc d'Activités des Monts du Val d'Oise, dont la SEMAVO est aménageur depuis 2008, s'étend sur 17 ha de terrains entièrement dédiés à l'activité économique.

Aujourd'hui composé de 3 parcs d'entreprises livrés entre 2019 et 2021 pour une surface de plancher d'environ 48.000 m², ce projet a pour ambition de créer un quartier économique avec l'arrivée de nouvelles entreprises et la création d'un cœur de vie à l'intention des employés, des Groslaysiens et des communes limitrophes.

> Sur une surface totale d'environ 34 000 m² :

- Des bureaux ■
- Une brasserie ■
- Une crèche, un pôle santé et bien-être ■
- Un hôtel 3 étoiles ■
- Une halle gourmande ■
- Des bâtiments d'activités ■
- Des bâtiments hybrides ■

> Des espaces de loisirs et de services :

POUR LES ESPACES DE RESTAURATION :

- Un concept mêlant 3 restaurants en rez-de-chaussée dont un disposant d'une partie mezzanine en R+1,
 - Des surfaces de 300 m² à 500 m².
- Un "Roof top" (toit d'immeuble aménagé pour admirer la ville) en toiture pour l'implantation d'un autre restaurateur.

POUR LA SALLE DE SPORT :

Une autre partie de la mezzanine en R+1 sera dédié à l'accueil d'une salle de sport sur une surface d'environ 600 m².

POUR LE PÔLE SANTÉ :

- En rez-de-chaussée, une miro-crèche de 150 m² et son jardin privatif
 - Des services en lien avec la santé et le bien-être sur 390 m² (pharmacie, balnéo, etc.)
- En étages, des cabinets médicaux divisibles en 3 ou 4 lots de 145 m² à 195 m².

POUR L'HÔTEL 3 ÉTOILES :

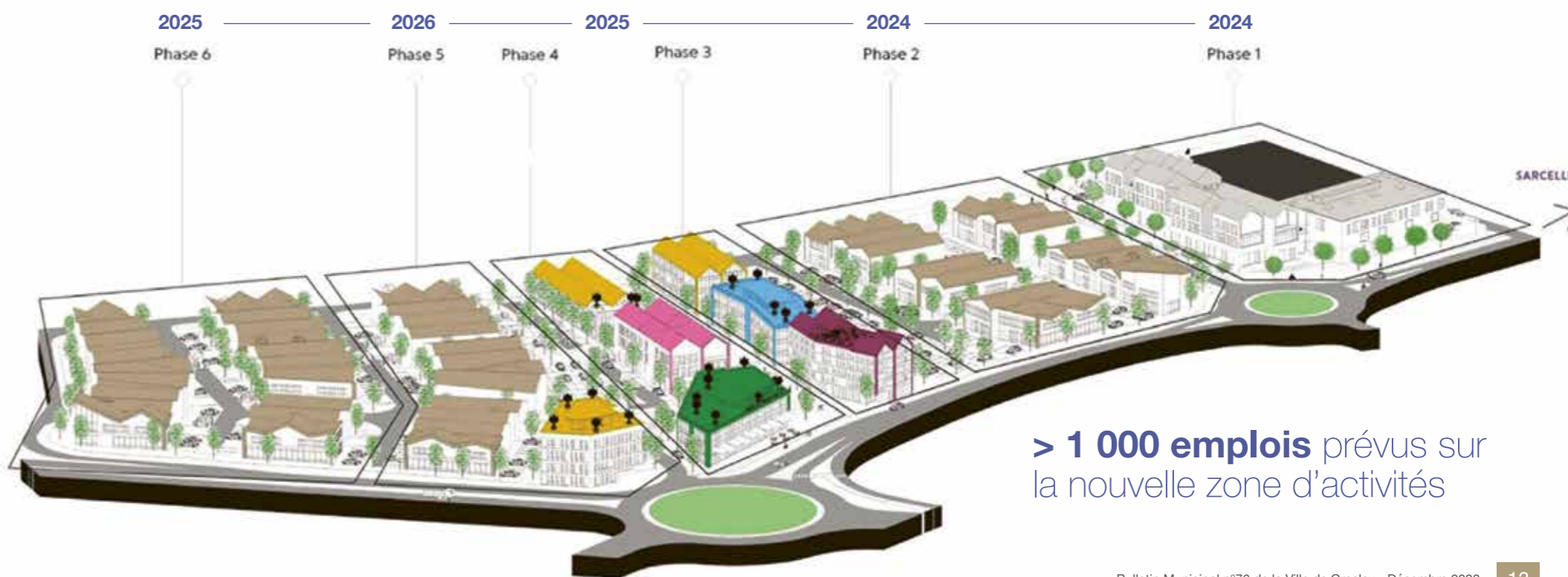
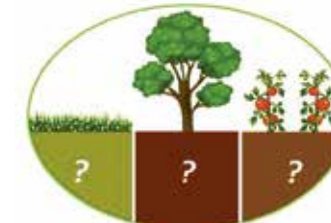
- 76 chambres sur 4 niveaux avec des espaces de réception, lounge et conciergerie ainsi qu'une salle de petit déjeuner réversible en coworking.
- Des espaces extérieurs généreux avec une terrasse et un roof top.

DES LOTS COMMERCIALISÉS À LA DÉCOUPE :

- 14 500 m² de locaux d'activités à destination des PME, des cellules divisibles ou mutualisables en lots de 150 à 250 m².
- 9 500 m² de bureaux, espaces de coworking et espaces de service en pied d'immeuble, divisibles à partir de 150 à 200 m².

UNE LABELLISATION BIODIVERCITY ET BREEAM :

- Des bâtiments conçus dans une architecture écologique.
- Des espaces verts, différentes essences d'arbres et des potagers.
 - Des bulles de fraîcheur pour les usagers.



> **1 000 emplois** prévus sur la nouvelle zone d'activités

DIVISER POUR LOUER ?

Vous souhaitez rentabiliser votre maison en la divisant en plusieurs appartements ? Avant de vous lancer dans votre projet, prenez connaissance du cadre légal, des vérifications à effectuer et des étapes à suivre.

La division d'un appartement en 2 plus petits n'est pas soumise à autorisation d'urbanisme. Par contre, comme d'autres aménagements non-soumis à autorisation, cela n'exempte pas de l'obligation de respecter les règles.

QUELLES SONT CES RÈGLES ?

Elles sont doubles. D'abord le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de Roissy CDG qui limite à 1 le nombre de logement par terrain (environ 90% de la ville est concernée, sauf l'extrême Nord).

Puis, le PLU ; celui-ci n'interdit pas à proprement parler ce genre de division, mais il impose un quota de place de stationnement. Par exemple, si un appartement est divisé en deux mais qu'il y a suffisamment de place sur le terrain pour le stationnement des véhicules, alors l'aménagement n'est pas contraire au PLU

(mais uniquement au PEB). Cela signifie que dans les secteurs non-soumis au PEB, la division est parfois possible.

Remarque : Le plus souvent la norme en matière de stationnement est 2 places par logement, c'est uniquement à proximité de la gare qu'il n'en faut qu'une.

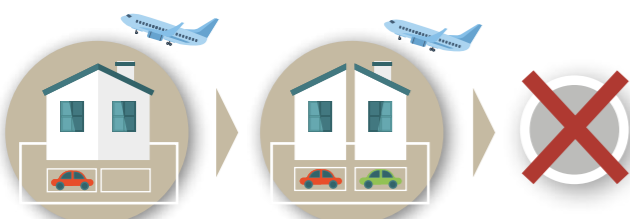
QUELLES SONT LES RISQUES ?

Tout contrevenant s'expose à une astreinte de 500€ par jour. C'est une mesure administrative indépendante d'une éventuelle action judiciaire. Après établissement d'un Procès Verbal, le contrevenant est mis en demeure de régulariser sa situation dans un certain délai. A l'issue de ce délai, si la régularisation n'a pas eu lieu, il est passible d'une astreinte de 500€ par jour de retard (plafonnée à 25 000€).

1a) Division soumise au PLU (& hors PEB) avec stationnement suffisant :

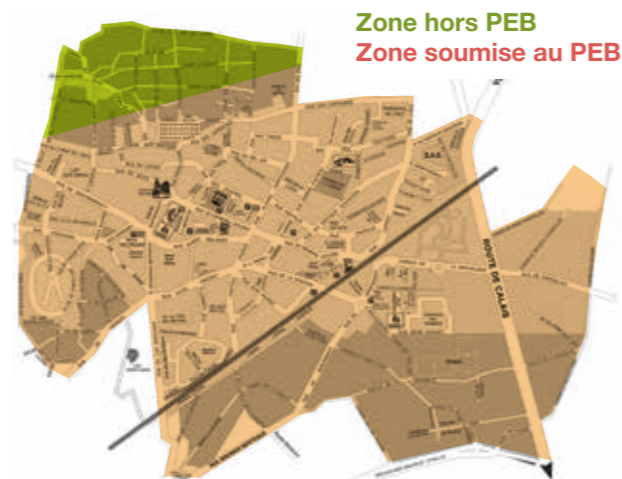
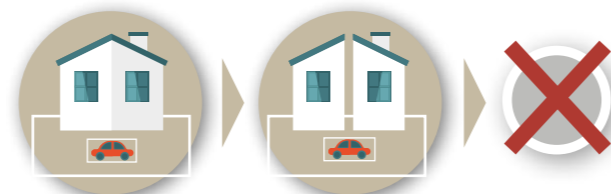


2a) Division soumise au PLU & PEB avec stationnement suffisant :



L'aménagement n'est pas contraire au PLU mais uniquement au PEB

1b) Division soumise au PLU (& hors PEB) avec stationnement insuffisant :



MAISON RÉGIS

POMPES FUNÈRES & MARBRERIE

01 39 59 65 10

maisonregis.deuil@gmail.com

Pensez à votre entretien de sépulture :
Lavage - Joints - Fixation - Redorure
Demandez un DEVIS GRATUIT !

Faire vivre le souvenir

- ORGANISATION D'OBSEQUES
- CÉRÉMONIE PERSONNALISÉE
- PRÉVOYANCE OBSEQUES
- ENTRETIEN DE SÉPULTURE
- TRAVAUX DE CIMETIÈRE
- CRÉATION DE MONUMENT

85 Rue Cauchoix 95170 DEUIL-LA-BARRE

CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

Avec ou sans rendez-vous
Tél. : 01 34 17 91 11

-15€ sur présentation du bulletin

Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00
Samedi de 7h30 à 18h30

Véhicules électriques
Équipé 4x4

201, rue Jules Ferry
95360 MONTMAGNY

Agréé

Construisons demain à vos côtés

TRAVAUX PUBLICS
CONSTRUCTION
SERVICES AUX COLLECTIVITÉS
depuis 1929

Votre partenaire, disponible et réactif

Fayolle accompagne chaque année de multiples collectivités dans l'exécution de marchés de travaux, d'entretien ou de délégations de services publics.

30, rue de l'Égalité
95230 Soisy-sous-Montmorency
T. + 33 1 34 28 40 40
contact-fayolle@fayolle.eu
fayolle.eu

Travaux Publics / V.R.D.

01 39 89 21 21

ZI des Cures - 5 avenue des Cures
95580 ANDILLY
<http://fillouxsas.eu>

NOS POLICIERS MUNICIPAUX À L'ENTRAÎNEMENT

Dans le cadre de leurs missions de police de proximité, les policiers municipaux doivent non seulement appréhender des événements "classiques" mais également intervenir lors de situations de plus en plus complexes. La formation est donc un axe essentiel.



En février dernier, nos policiers municipaux se sont rendus dans un entrepôt désaffecté pour y effectuer des exercices d'intervention sous le contrôle d'un formateur agréé.

Cet entraînement, réalisé dans des conditions inhabituelles, avait pour sujet l'arrestation d'individus potentiellement armés opérants à l'intérieur d'un pavillon, d'un entrepôt ou de bâtiments municipaux.

Munis de pistolets à billes composés de matériaux naturels (amidon de maïs) et de matériel spécifique (casques et boucliers à l'épreuve des balles), ils ont

pu mettre en pratique les différentes techniques d'intervention adaptées à ce type de situation.

Pour rappel, le Maire possède la faculté d'armer sa police municipale avec la loi n° 99-291 du 15 avril 1999 et l'armement des policiers municipaux est régi par des textes bien précis comme le décret du 24 mars 2000.

Ces décrets et arrêtés sont à présent regroupés au sein du Code de la sécurité intérieure et précisent quelles armes peuvent équiper les policiers municipaux et dans quelles conditions.

NOS SENIORS EN ACTION !

SORTIE AU CIRQUE D'HIVER



Très belle journée en compagnie des seniors à la découverte des coulisses du cirque Bouglione à Paris suivi du spectacle "Fantaisie" avec de superbes artistes et leurs prestations exceptionnelles !

SORTIE À CHANTILLY



Cette sortie au "Salon des vins et accords gourmands" s'est déroulée dans le magnifique cadre de l'hippodrome de Chantilly au milieu d'exposants de la France entière. Douce flânerie et déjeuner sur place.

SORTIE DÉJEUNER AU CABARET À MONTMARTRE



Cuisine classique dans un restaurant à l'ambiance détendue et au charme d'antan proposant régulièrement des spectacles humoristiques de chansonniers fantaisistes.

DÉJEUNER COUSCOUS & DÉJEUNER DE PRINTEMPS



Deux déjeuners ; couscous et printanier ont été proposés à nos seniors chez nos restaurateurs locaux, avec en fin de repas une animation musicale. Merci à nos seniors d'avoir joué le jeu des chapeaux colorés.

ESCAPADE EN CHAMPAGNE EN JUIN



SÉJOUR AU PORTUGAL DU 12 AU 20 SEPTEMBRE





- > ESCAPE GAME À LA MÉDIATHÈQUE
- > FÊTE DE LA PIVOINE
- > FÊTE DE LA MUSIQUE
- > BAR ÉPHÉMÈRE
- > FORUM DES ASSOS

Cette année encore, les Groslysiens ont pu profiter des manifestations traditionnelles, devenues avec le temps de grands rendez-vous où chacun aime à se retrouver en famille ou entre amis pour prendre des nouvelles des uns et des autres. Saluons également les rafraîchissantes initiatives de la médiathèque et du comité de jumelage toujours prêtes à sortir de leur chapeau ; culture, musique, belles histoires et belles rencontres.





La Brocante organisée par le Comité des Fêtes, a connu un très large succès avec plus de 120 exposants. La fête de la science et la fête des récoltes ont elles aussi séduit leur public. Belle performance pour l'animation "Le sport dans tous ses états" initié par la médiathèque, toute première manifestation intercommunale autour du sport et du e-sport. L'opération Octobre Rose a elle, permis de reverser la somme de 440 € à la ligue contre le cancer du sein.

- > BROCANTE
- > FÊTE DE LA SCIENCE
- > FÊTE DES RÉCOLTES
- > SPORT EN BIB'
- > HALLOWEEN
- > OPÉRATION OCTOBRE ROSE



LIONEL EMERY, DU PLOMB À LA PLUME

Quelles sont les raisons qui vous ont amenées à choisir la forme du Western comme premier roman, là où tout vous est étranger ; l'époque, le pays et le genre ? Est-ce l'atmosphère du monde paysan de votre enfance qui en a fait une source d'inspiration ou la violence du genre qui vous permettait de dénoncer celle du monde ?

Oui. C'est bien le monde paysan tant par sa beauté et sa force paisible que par sa dureté, notamment le pillage ou le saccage des récoltes ou encore l'expropriation sauvage. Oui, c'est ma dévotion pour la nature mais aussi un questionnement perpétuel sur la violence du monde et une quête toute aussi permanente de spiritualité qui m'ont fait écrire cette histoire.

Quant au western, il est et restera toujours d'une évidente actualité si l'on considère le besoin féroce et insatiable de conquête puis de domination qui caractérise l'homme. Notre époque, nos jours immédiats en témoignent hélas parfaitement une fois de plus.

De votre vie d'acteur et de metteur en scène aurait pu jaillir une tragédie Grecque, pourtant vos héros sont des icônes chrétiennes ; Paul Deville est la figure christique qui court après sa rédemption, Lydia celle de la vierge à l'enfant. Est-ce en réponse au dévoiement religieux que vous évoquez au début du récit ?

C'est vrai, le sacré est dévoyé aujourd'hui comme jamais. Le religieux, c'est autre chose. De façon originelle, tout ce que le monde porte et nous offre est sacré par sa beauté, ses richesses naturelles et sa diversité. On ne peut se voiler la face ou être dans un déni tragique devant ce qui a été fait, est fait et continue d'être fait de ce sacré.

La rédemption, oui, c'est fondamental et c'est un chemin auquel on devrait tous songer par rapport, notamment, à ce qui vient d'être dit.

Paul Deville et le vétéran des guerres indiennes, le vieux Garonn, sont chacun à leur manière sur un chemin de rédemption. Ils ont réalisé à quel point ils ont consacré leur vie à en détruire afin de servir, malgré eux souvent, ceux qui agissent ou font agir aux dépens de tous... le génocide des indiens d'Amérique.

Quel homme soudainement rendu à une conscience plus grande et plus vraie ne chercherait t'il pas la rédemption, non pas pour aller égoïstement mieux mais bel et bien pour éclairer le monde ?

Deux femmes courageuses illuminent cette nuit ; la mère de l'enfant disparu et la nourrice des enfants soldats. Deux femmes qui subissent la violence des hommes mais qui finissent pas les imiter. L'aube d'un autre monde est-elle aussi annonciatrice d'un renouveau féminin ?

Je ne fais qu'écrire des aventures qui, je l'espère, font vivre des émotions denses et ouvrent à la réflexion, mais ce qui est certain c'est que ce sont les mères, les sœurs, les épouses, les filles qui toujours et en premier s'élèvent contre la violence, les abus et la guerre. Ce sont les hommes qui intriguent, fomentent, provoquent, déclarent font faire et font la guerre. Il y a une grande différence, pour le moment encore immuable, de conscience et d'appréciation de ce qu'est la vie, ce qu'est une vie de la part des femmes par rapport aux hommes. Étonnement, ce sont les femmes qui aiment mon livre. Une lectrice qui s'enfonçait dans une lourde dépression a dit que ce récit l'a poussée à se redresser puis à se remettre en chemin, prenant exemple sur le personnage central de Lydia. Si ce roman permet parfois cela, alors c'est déjà beaucoup. Je ne pensais pas avoir écrit un livre qui fait du bien...

Vous dites avoir multiplier les expériences de vie pour éprouver le monde. Devenir acteur, metteur en scène et auteur, était-ce un moyen de se l'approprier pour le modeler à sa main ?

Oui ! Par trois fois oui. Faire lire, écouter, voire, entendre et donc éprouver des histoires fortes aussi chargées d'amour que de violence, de vérités passées et présentes que d'anticipations, et cela sans prendre de gants, afin que l'humanité elle aussi soit enfin sur un chemin de rédemption de plus en plus urgent et indispensable si elle veut vraiment perdurer.

En préface de ce livre, une citation de Bertolt Brecht, dramaturge, metteur en scène et écrivain allemand, nous plonge au cœur de la condition humaine. Pourquoi ne pas avoir laissé la dernière phrase, sur le capitalisme, qui justifie à elle seule tous les massacres que vous dénoncez au cours du roman ?

C'est présent tout au long du récit par la condamnation directe ou en filigrane de la cupidité sans fin ni limite, celle-là même qui instaure dans toute famille, dans toute société ou état quel que soit son régime ou son système un laminoir de vie, de vies sous toutes leurs formes.

Le vocabulaire, les effets et le découpage des plans sont parfois cinématographique, on y sent une certaine jubilation de votre part. Et-ce le cinéphile qui s'exprime ou le metteur en scène qui cherche à insuffler la vie ?

Le metteur en scène, oui, car si il me reste quelques rêves, il y a celui que "L'aube d'un autre monde" devienne un film ou une série. Tout y est pour, non ?

Mais en attendant, je remercie de tout cœur celles et ceux qui liront ce roman en leur souhaitant un grand et intense voyage dans le temps, l'espace, les émotions l'action et la prise de conscience.

Enfant du pays, groslyaisien de souche, Lionel Emery franchit le pas d'acteur à auteur, avec la publication d'un premier roman, "L'aube d'un autre monde", plaidoyer poignant et haletant contre la folie meurtrière de l'homme afin que l'humanité porte enfin dignement son nom.



ÉCLAIRER LES ESPRITS AVEC LA "LIGHT BOX"

A l'initiative du Maire, la ville vient d'adhérer à un projet scientifique appelé "LightBox", proposé par la Société Française d'Optique (SFO), un laboratoire du CNRS et l'association Atouts Sciences.



Kit pédagogique labellisé par l'UNESCO, la Light Box permet de découvrir les étonnantes propriétés de la lumière. Mis à la disposition de Clément, animateur scientifique de l'accueil de loisirs, ce kit permet, au-delà de la fascination qu'elle suscite, d'imaginer librement avec les enfants, toutes sortes de projets s'appuyant sur quelques-unes des propriétés de la lumière :

- > **Propagation de la lumière**
- Observation de la propagation en ligne droite,
- Transmission à travers un milieu transparent,
- Réflexion, réfraction,
- Réflexion totale interne, guidage

Pour aller plus loin : le mirage, la fontaine laser, les fibres optiques.

- > **Image et vision**
- Notion d'objet et d'image,
- Fonctionnement de l'œil / appareil photographique,
- Systèmes optiques,

Pour aller plus loin : l'invisibilité, les microscopes, les télescopes, le mirascope.

- > **La lumière colorée**
- La lumière blanche et le spectre,
- Absorption et émission,
- Synthèse des couleurs,

Pour aller plus loin : l'arc en ciel, les écrans d'ordinateur, la lumière "invisible".

> **Les sources de lumière**

- Lumière laser,
- La polarisation,
- Source convergente, divergente, collimation.

Pour aller plus loin : étude des contraintes, applications.

> **L'onde de lumière**

- La diffraction par un cheveu, par un réseau, par une fente,
- Les interférences,
- Les hologrammes.

> **Photonique avec Arduino**

- Émission de lumière, détection de lumière,
- Électronique, programmation,
- Relevé expérimental, automatisation des mesures...



NOS GROS LAYSISIENS ONT DU TALENT

Une nouvelle boîte à livres a été installée à Groslay, entre la rue Cheron et la rue J. Jaurès. Elle a été conçue, fabriquée et installée par Bertrand Collin, groslaysien très investi dans plusieurs associations ; Leonardo, Bricolab, Club de Lecture...

N'hésitez pas à diffuser, vous aussi, la culture à travers cette nouvelle boîte, ni à visiter le bricolab situé au dessus de la Médiathèque où des animateurs très qualifiés vous feront découvrir des activités scientifiques, pratiques et créatives (usinage traditionnel, découpe et gravure laser, robotique, impression 3D, ateliers créatifs...)

L'ART ET LA MANIÈRE

Comme chaque année, l'Accueil de Loisirs propose aux enfants de s'épanouir au travers d'activités conçues au plus près de leurs attentes. Zoom sur les coups de cœur 2023 !

OUVERT À TOUS > NOTES EN SCÈNE

Cette année, Sylvie a proposé aux enfants qui le souhaitent de participer à la création d'un petit concert dépaysant. Celui-ci fut proposé aux familles mercredi 21 juin à 17h30 à la Farandoline, jour de la fête de la musique.



ELEMENTAIRES > ENCRE TOI & MOI

Tous les mardis, avec Nadège, les enfants ont partagé le goût de l'échange épistolaire en rédigeant une lettre parlant d'eux à l'intention d'un enfant de l'autre structure. Ce projet avait pour but de lier l'apprentissage à la connaissance de soi et la découverte de l'autre.



ELEMENTAIRES & ACTION JEUNESSE > INFO ROBOT

Avec Alexy, des ateliers d'initiation à la programmation, ont été proposés tous les mercredis. Au programme ; des robots constructibles en briques, le langage de programmation "Scratch" et des petits défis ludiques et créatifs.



ELEMENTAIRES & MATERNELLES > A LA MANIÈRE DE...

Sous l'impulsion de Mathieu, les enfants ont découvert l'univers de la peinture et des courants artistiques. Une exposition des œuvres a été proposée en fin d'année scolaire.



LES ENFANTS DES COURS DE PORTUGAIS DE GROSLAY À MOGADOURO



A l'initiative du Comité de Jumelage de Grosly, un groupe de 20 élèves de CM1 et CM2 du cours de langue portugaise des deux écoles primaires de Grosly, sont partis du Portugal, entre le 17 et le 21 mai dernier.

L'enseignante Samanta Fernandes, qui enseigne à Grosly depuis plusieurs années, a préparé ce voyage avec les élèves et le Comité de Jumelage a permis sa réalisation avec l'appui inconditionnel de la Mairie de Mogadouro.

Les enfants et les accompagnants de Grosly ont voyagé en avion jusqu'à Porto et ont séjourné dans

le Centre d'hébergement de la ville de Mogadouro. Au programme de ce séjour, il y avait la découverte de l'école de Mogadouro.

Le Comité de Jumelage a prévu également une promenade en bateau dans les gorges du Douro, la découverte de la faune, des promenades avec des ânes de Miranda, une espèce protégée, et un retour en train touristique jusqu'à Porto.

Ce voyage a été une opportunité pour les enfants de Grosly de découvrir la ville jumelée, sa médiathèque, son musée et il y a eu un spectacle musical rien que pour animer leur séjour...

LE JUMELAGE AVEC SCHEMMERHOFEN A ÉTÉ RÉACTIVÉ

Le Bureau du Comité de Jumelage de Grosly s'est déplacé à Schemmerhofen pour une première rencontre avec le nouveau Maire de la ville allemande. La délégation groslysiennne a été très bien reçue par le Maire Klaus W. Tappeser, ainsi que par l'ensemble du Conseil municipal, qui souhaite vivement rétablir les

relations d'amitié avec notre ville. Un nouveau Comité de Jumelage a été créé à Schemmerhofen. Le Maire Klaus W. Tappeser et le Comité de Jumelage de Schemmerhofen ont été reçus à Grosly à l'occasion du Bar Ephémère du Comité de Jumelage. Plusieurs projets avec l'Allemagne sont en cours de préparation.

UNE ANNÉE RICHE D'ACTIVITÉS



Cette année, le Comité de Jumelage a organisé la projection du film-documentaire "Les Héritiers de la Bataille de la Lys", une session de contes portugais à la Médiathèque, une exposition sur la diaspora juive portugaise, le Bar Ephémère, un voyage à Mogadouro des enfants du cours de portugais, un groupe d'étudiants portugais a participé à la Fête de la Science, et, pour terminer l'année, le concert de fado à l'église Saint Martin.

ACQUISITION PAR LA VILLE D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE



Début 2023, la ville a fait l'acquisition d'un véhicule électrique entièrement financé par la publicité. Ce véhicule, destiné aux différentes missions de l'appareur et des services techniques, possède une autonomie de 300 km et sera rechargé chaque semaine dans les locaux de la Mairie.

BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE POUR L'ACHAT D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE



Pour permettre aux Franciliens de s'équiper, la Région a mis en place, par le biais d'Île-de-France Mobilités, des aides à l'achat pouvant aller jusqu'à 500 € pour un VAE classique et 600 € pour un vélo cargo.

> En savoir + :

Les aides de l'Etat à l'achat de vélo sont prolongées jusqu'au 31 décembre 2023 ; suppression de la condition d'une aide locale, relèvement de l'aide à 300 €, majoration pour les ménages précaires et les personnes en situation de handicap, ouverture du bonus aux vélos pliants, élargissement de la prime à la conversion.

> En savoir + : www.service-public.fr

LE COMPOST OBLIGATOIRE DANS CHAQUE FOYER DÈS 2024

Au 1^{er} janvier 2024, le tri des bio déchets à l'instar des déchets alimentaires sera rendu obligatoire par la loi anti-gaspillage. L'objectif : les récupérer pour les transformer en compost. L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit les bio déchets comme

les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires.

> En savoir + : www.legifrance.gouv.fr



RAPPORT S.E.D.I.F :
QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE À GROSLAY

- Température de l'eau (< 25) : 16°
- Ph (> 6,5 < 9) : 7,8
- Caractéristiques organoleptiques :
 - Couleur : 0
 - Odeur : 0
 - Saveur : 0
- Turbidité néphélométrique (< 2) : < 0,1 NFU.
- Aluminium (< 200) : < 15 µg/l.
- Ammonium en NH4 (< 0,10) : < 0,05 mg/l
- Paramètres microbiologiques :
 - Bact. aér. revivifiables à 22° - 68h : 0 n/ml
 - Bact. aér. revivifiables à 36° - 44h : 0 n/ml
 - Bactéries coliformes : 0 n/100ml
 - Bact. et spores sulfito-rédu./ml : 0 n/100ml
 - Entérocoques : 0 n/100ml
 - Escherichia coli : 0 n/100ml.

> AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.



COLLECTES DES DÉCHETS

PAVILLONS	A sortir le dimanche soir 18h (du 15/03 au 29/11)	A sortir le 1 ^{er} lundi matin du mois avant 16h	
	A sortir le mercredi soir 18h	A sortir le 3 ^e mardi soir du mois 19h	
	COLLECTIFS	A sortir le dimanche soir et le jeudi soir 18h	A sortir le mercredi soir 18h
		A sortir le 1 ^{er} lundi du mois avant 16h	A sortir le 3 ^e mardi soir du mois 19h

> Rappel : il est interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets dans la rue. De même, il est interdit de déposer ses déchets sans respecter les règles de collecte des déchets définies par la Mairie (jour, horaires, tri). Dans les 2 cas, ne pas respecter l'interdiction est puni d'une amende de 135 €. > En savoir + : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31963

PRODUITS TOXIQUES ET POLLUANTS :

Collecte une fois par trimestre
Place du Marché de 9h à 13h
www.syndicat-emmaude.fr/demetox-0
(huile de vidange, batteries, néons, produits phytosanitaires, solvants, pots de peinture).
Réservé aux particuliers : sur présentation d'une pièce d'identité et d'une attestation de domicile.

MÉDICAMENTS :

Rapportez-les chez votre pharmacien.

PILES :

Dépôt dans les grandes surfaces ou les magasins spécialisés dans la vente d'appareils ménagers, photographes, etc.

NE PAS METTRE AUX ENCOMBRANTS :

- les gravats qui doivent être amenés en déchetterie,
- les déchets verts (herbe tondue, branchages ...) font l'objet d'une collecte spécifique ou doivent être déposés en déchetterie,
- les pneus usagés doivent être repris gratuitement par votre garagiste,
- les bouteilles de gaz doivent être reprises gratuitement par le vendeur ou remise à un point de collecte,
- les véhicules à moteur (carcasse de voiture) doivent être confiés à un professionnel agréé pour traiter les véhicules hors d'usage,
- les pots de peinture et autres déchets dangereux sont à apporter soit en déchetterie, soit lors de la collecte du camion Démétox,
- les palettes de bois,
- les textiles sont à apporter dans les bornes dédiées.

DEUX DÉCHÈTERIES SONT À VOTRE DISPOSITION :

- A Sarcelles
en possession d'une carte d'accès à commander auprès du Syndicat Emeraude.
- Au Plessis Bouchard
12, rue Marcel Dassault
en possession d'un justificatif de domicile



SYNDICAT EMERAUDE :
Parc d'activités des Colonnes, 12 rue Marcel Dassault 95130 Le Plessis-Bouchard

Contact :
Tél. : 01 34 11 92 92
Courriel : contact@syndicat-emmaude.com
www.syndicat-emmaude.com

GÉREZ VOS EAUX PLUVIALES À LA PARCELLE

Face au dérèglement climatique, cette pratique consiste à créer des aménagements chez les particuliers en favorisant l'infiltration sur place de l'eau de pluie ou son stockage temporaire pour ainsi maîtriser le débordement des réseaux d'assainissement collectif et limiter l'apparition de fissures sur l'habitat.

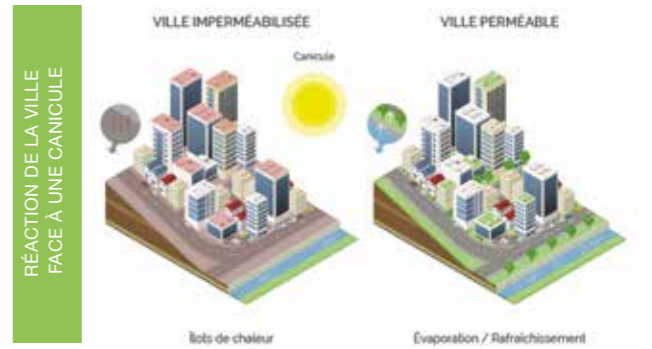


Traiter l'eau de pluie au plus près de là où elle tombe permet d'éviter les rejets dans les réseaux d'eaux pluviales publics qui peuvent vite être saturés en cas de fortes précipitations. Surtout, dans les zones urbaines où les surfaces naturelles qui permettent d'infiltrer l'eau sont trop peu nombreuses.

Une gestion à la parcelle sur votre terrain peut se faire de différentes manières : infiltrer, retenir ou récupérer les eaux de pluie.

Une aide financière de 1 000 euros peut vous être accordé si vous faites des travaux pour déconnecter les eaux pluviales du réseau public, pour les gérer sur votre parcelle :

- <https://www.agglo-plainevallee.fr/demarche-administrative/se-raccorder-au-reseau-assainissement/>
- Utilisez gratuitement le logiciel Parapluie© sur le site internet "monbranchement.fr".



— Nous adressons aux mariés tous nos vœux de bonheur pour leur union —

- Nazmin Masood et Jabran Ashfaq
célébré le 17 mars 2022
- Seline Bucak et Metehan Yildiz
célébré le 9 mai 2022
- Delphine Olivry et Laurent Chéroux
célébré le 21 mai 2022
- Mathilde Garcia et Aurélien Dhaenens
célébré le 26 mai 2022
- Inès Hacine et Mehdi Batita
célébré le 4 juin 2022
- Ludivine Olivier et Julien Roux
célébré le 24 juin 2022
- Mascarenhas Marisa et Gilson Borges
célébré le 2 juillet 2022
- Wissal Hatite et Jérémy Barbezat
célébré le 9 juillet 2022
- Elodie Lepoutier et Frédéric Pinard
célébré le 20 juillet 2022
- Giovanna Hobeika et Elie Challita
célébré le 28 juillet 2022
- Nicolas James et Jean Nahomie
célébré le 27 août 2022
- Eden Leprince et Abdelaziz Akharraz
célébré le 15 octobre 2022
- Daniella Roynette et Mikaël Barrial
célébré le 22 octobre 2022
- Sophie Guéno et Jean-Louis Rigondaud
célébré le 3 décembre 2022

— Nous adressons aux heureux parents toutes nos félicitations
et aux bébés tous nos vœux de bienvenue —

- Belinay Boz
née le 22 avril 2022
- Enzo Aloia
né le 24 avril 2022
- Héloïse Ducasse Belmonte
née le 28 mai 2022
- Esteban Ducasse Belmonte
né le 28 mai 2022
- Isha ferru Bijou
né le 19 juillet 2022
- Rieul Josseran
né le 2 août 2022
- Eddy Miserere Benas
né le 22 août 2022
- Aura Martinot
née le 23 août 2022
- Lucas Marie Yagappa
né le 30 août 2022
- Liam Noël
né le 31 août 2022
- Imran Hattout
né le 3 septembre 2022
- Samy Anzid
né le 20 octobre 2023

— Nous adressons aux familles nos plus sincères condoléances à —

- Daniel Visentin
décédé le 13 février, à 77 ans
- Georges Goddard
décédé le 23 mars, à 88 ans
- Isidore Fabi
décédé le 8 septembre, à 84 ans
- André Boucard
décédé le 4 mars, à 90 ans
- Jean Toffoli
décédé le 24 avril, à 65 ans
- Jean Claude Guérin
décédée le 15 septembre, à 79 ans

— BIENVENUE AUX NOUVEAUX COMMERÇES & SERVICES : —

L'Atelier
Concept Store

**BIJOUX, ACCESSOIRES, COSMETIQUE,
MAROQUINERIE, SENTEUR, CADEAUX**

- Adresse : 7, rue du Général Leclerc à Groslay
- Cel : 06 19 99 94 22
- Courriel : latelierconceptstore95@gmail.com

MY MUSIC HOME
**STUDIO
D'ENREGISTREMENT
SONORE**

- Adresse :
7, place de la Libération
- Cel : 06 46 79 18 10
- Site Internet :
<https://www.msongs.fr/>



AGIR ENSEMBLE POUR GROSLAY :

L'année 2023 s'achève dans un contexte inflationniste et de récession et malgré tout nous voyons se concrétiser les efforts que nous avons déployé pour la réalisation du programme ambitieux que vous avez plébiscité.

Trois ans après notre élection, la Maison médicale rue Carnot est opérationnelle et une autre s'est ouverte sur le même bâtiment, au total sur ce lieu vous disposez de 7 médecins généralistes et de nombreux autres spécialistes et soignants comme nous l'avions promis.

La salle des fêtes sinistrée à notre arrivée est réouverte fin 2023 et la salle polyvalente pour début 2024. N'oublions pas une nouvelle structure d'accueil de loisirs aux Glaisières, une nouvelle cour à l'école maternelle Marie Laurencin. La rue des Mériens a été entièrement refaite et nous poursuivons la réfection de la rue des Carrières et d'autres rues suivront. Sur les activités de loisirs nous avons maintenu la totalité et aussi développé de nombreuses manifestations et animations, notamment à la médiathèque comme jamais auparavant dans cette commune.

Contrairement aux déclarations de l'ancienne majorité, jalouse et aigrie par la défaite et la perte de leurs avantages et copinages, le forum des associations, la kermesse et la brocante ont été maintenues et reprises en direct par le comité des fêtes et la mairie. Nous avons maintenu la même enveloppe pour les associations et les anciennes sont toujours actives et d'autres sont apparues.

Tout cela a été réalisé sans augmenter le taux communal de la taxe foncière alors que toutes les communes de la région l'ont fait bien que la France soit la championne du monde des taxes. Mais pour la gauche à Groslay cela n'est jamais assez et si on les écoutait il faudrait ponctionner toujours plus le contribuable pour toujours plus de prestations sociales quitte à tuer la poule aux œufs d'or ou voir ces contribuables qui financent tout, quitter la ville comme les villes qu'ils gèrent : Pierrefitte, Villiers-Le-Bel, Villetaneuse, Sarcelles, ... et dont le prix de l'immobilier s'est effondré.

UNIS POUR GROSLAY :

Une fois de plus, nous avons voté CONTRE le budget proposé par M. Cancouët. CONTRE UN BUDGET étriqué, sans ambition, pas à la hauteur des besoins ni des espérances. Concernant les grands projets : RIEN cette année, RIEN en 2024, RIEN en 2025.

Il faudra attendre 2026 pour voir peut-être apparaître une maison des associations ! Notons que les projets en cours, ont été initiés sous le mandat précédent.

Pour les bâtiments publics, rien d'ambitieux, tout juste assurer l'indispensable : quelques travaux d'entretien de ci, de là pour 70 000€. Quel dynamisme ! Nos petits Groslysiens bénéficieront d'une cour d'école réhabilitée et d'un algéco aménagé en centre de loisirs. C'est un minimum, non ? Concernant les voies publiques : Réfection de la rue des Carrières, sur 3 ans. Basta !

Nous défendons l'idée qu'un emprunt raisonné et raisonnable permettrait d'aller plus loin et plus vite ! Emprunt, un mot tabou pour M. Cancouët, qui ne jure que par la rigueur budgétaire.

GROSLAY TERRE D'AVENIR :
UNE AUTRE POLITIQUE EST POSSIBLE

Lors du conseil municipal du 30 mars, le budget primitif de notre commune a été approuvé par 18 voix POUR et 11 voix CONTRE. Les débats ont clairement fait apparaître 2 visions de la gestion de notre commune.

Le maire finance les projets d'investissement sur fonds propres, ce qui conduit à les étaler dans le temps ou les reporter, jugez plutôt : la reconstruction de la salle Roger Donnet étalée entre 2022 et 2024, la réfection de la rue des Carrières entre 2022 et 2025, l'isolation des écoles reportée en 2024 et 2025, la maison des associations reportée en 2026.... Le Maire met en avant l'endettement de la ville pour rejeter l'emprunt. Mais bien plus que les sommes empruntées, c'est le coût de l'emprunt (les intérêts) qu'il faut considérer. Ainsi, un emprunt de 1 M€ sur 5 ans contracté aujourd'hui coûterait environ 88 000 €. Alors que les emprunts faits par M. Boutier lors du mandat précédent arrivent à échéance, nous considérons que le recours à l'emprunt permettrait d'engager les projets rapidement pour le bénéfice des Groslysiens.

Le budget présenté par le maire prévoit également une baisse des subventions attribuées à plusieurs associations, une orientation que les élus Grosly Terre d'Avenir ont essayé de corriger en présentant un amendement qui n'a hélas pas été approuvé. Lors des débats, le Maire a expliqué que c'était aux adhérents de financer les activités associatives, pas aux contribuables, et que la ville ne devait pas financer les activités des non-groslysiens. Si elle était poussée au bout, cette logique conduirait à la disparition des associations groslysiennes qui vivent grâce aux subventions et/ou à la mise à disposition de locaux municipaux. De même, les clubs de sports collectifs fonctionnent tous grâce à des pratiquants hors commune, que l'on peut remercier de « mouiller le maillot pour Grosly ».

Doter la ville des équipements dont elle a besoin, soutenir la vie associative, telles sont les orientations que nous défendons encore et toujours !

Quoique, la rigueur pas pour tous les postes ! La police voit encore augmenter son budget, par le recrutement d'un nouvel agent et de nouvelles caméras de surveillance.

Le maire veut une ville sous le contrôle de la police, sous son contrôle ! Quant aux associations, M. Cancouët voudrait les asphyxier, il ne s'y prendrait pas mieux. Il n'a de cesse de les maltraiter et de casser leur dynamisme. Comment ? En réduisant drastiquement leurs subventions, en refusant tout prêt de matériel pour la réalisation d'événements, en compliquant à outrance l'organisation des manifestations ou pire en les interdisant ! Le service culturel est réduit à peau de chagrin. Et pour finir, l'éviction de l'OCSLC, structure majeure, qui organisait une grande partie des festivités groslysiennes (kermesse, brocante, forum des associations...).

Dans sa volonté d'emprise hégémonique de la commune, M. Cancouët nous construit une ville triste, laide, morne et sans plus aucune animation. Une ville morte, sans aucune démocratie, où l'on contrôle, dénonce, punit, exclut, menace, corrompt des voix pour le CM. Nous sommes CONTRE.



> NOËL À GROSLAY

LES 8, 9 & 10 DÉCEMBRE
PARVIS & PARC DE LA MAIRIE
MARCHÉ DE NOËL, PISTE DE LUGE, CARROUSEL...

> GOÛTER SPORTIF

SAMEDI 9 DÉCEMBRE
INSCRIPTION OBLIGATOIRE
À LA MÉDIATHÈQUE AU 01 39 83 91 58



> SCRABBLE GOURMAND

14H-17H
MERCREDI 27 DECEMBRE
À LA MÉDIATHÈQUE



> SOIRÉE APÉRO-JEU PARTICIPATIVE

19H-23H
VENDREDI 5 JANVIER
À LA MÉDIATHÈQUE



> GALETTE DES ROIS

EN FÉVRIER AU FOYER GAUTHRON
INSCRIPTION OBLIGATOIRE
AU 01 34 28 68 63



> SORTIE À PROVIN

EN FÉVRIER/MARS
INSCRIPTION OBLIGATOIRE
AU 01 34 28 68 63

